



République Française  
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 21/11/2023  
Reçu en préfecture le 21/11/2023  
Publié le  
ID : 057-245700695-20231025-B20231024\_14-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-trois, le vingt-quatre octobre à dix-sept heures trente minutes, dûment convoqués le dix-huit octobre sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de la Maison Communautaire à Cattenom, les membres constituant le Bureau communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Conformément à la délibération n° 14 du Conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Bureau communautaire, prise en application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

### Étaient présents :

M. Michel PAQUET,  
MM. Roland BALCERZAK, Bernard ZENNER, Michel HERGAT, Maurice LORENTZ, Mme Marie-Marthe DUTTA GUPTA, MM. Benoit STEINMETZ, Guy KREMER, David ROBINET

Absents avec procuration : Rachel ZIROVNIK à Michel PAQUET  
Denis BAUR à Michel HERGAT

Nombre de membres en exercice : 11  
Nombre de membres présents : 9  
Nombre de votants : 11

Étaient également présents : Olivier HAUDOT, DGS, Antoinette SALERNO, Chef du service institutionnel, Manon TURPIN, service communication, Katia PEPPOLONI, Chargée de mission

Était excusé : Thomas HERBER, DST,



### **14. Objet : Football en salle - Proposition commerciale de l'espace Soccer Arena**

Vu les décisions du Bureau communautaire n° 12 du 16 octobre 2018, n° 7 du 27 août 2019, n° 9 du 1<sup>er</sup> septembre 2020, n° 22 du 31 août 2021 et n° 29 du 8 novembre 2022 décidant de réserver les terrains de football de la Société Soccer Arena pour la période hivernale des précédentes saisons sportives depuis 2018/2019, suite aux besoins exprimés par les clubs sportifs d'intérêt communal du territoire de la CCCE.

Considérant que la location de ces terrains a été prise en charge par la CCCE dans la perspective d'apporter un soutien aux licenciés dans les associations sportives locales,

Considérant que la proposition commerciale d'un montant total de 21 700,00 € H.T., soit 26 040,00 € T.T.C. a été réalisée sur la base d'une location de plusieurs terrains du 30 octobre 2023 au 13 mars 2024, dont les créneaux seraient réservés comme suit :

- lundi de 18 h 30 à 21 h 30 pour 2 grands terrains,
- mardi de 20 h 00 à 21 h 00 pour 1 grand terrain,

- mercredi de 14 h 00 à 18 h 00 pour 1 grand et 1 petit terrain.

Considérant les sollicitations des différents clubs de football locaux,

Considérant que l'espace Soccer Arena a transmis un devis d'un montant de 21 700,00 € H.T. soit 26 040,00 € T.T.C., pour la location des créneaux pour la saison 2023-2024,

**Après avis favorable de la Commission « Politique Sport » en date du 31 mai 2023,**

**Il est demandé au Bureau communautaire :**

- de réserver les terrains de football de la société Soccer Arena pour les licenciés des clubs de football du territoire sur la base des plages horaires nécessaires et correspondant aux besoins des clubs,
- de décider qu'aucun transport de ces sportifs vers l'espace Soccer Arena ne sera pris en charge par la CCCE,
- de régler la facture correspondant aux créneaux loués pour la saison 2023/2024, sur la base du devis établi par l'espace Soccer Arena le 24 août 2023 pour un montant de 21 700.00 € H.T., soit 26 040.00 € T.T.C.
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

**Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.**

Vote : Pour : 11  
Abstention : 0  
Contre : 0

Fait à Cattenom, le 25 octobre 2023

Le Président,

Michel PAQUET

